Image not found or type unknown

Retraite avec versement retroactifs.

Par **evalucas**, le **14/11/2018** à **14:03**

Bonjour à tous.

Mon père étant décédé ces jours-ci, je suis à la recherche de renseignments concernant sa retraite.

Il y a 2 ans mon père pouvait prétendre à demander le droit à la retraite. Malheureusemnt, il y avait un arriéré de cotisations qui l'ont empeché de toucher en intégralité sa retraite. Il y avait un reliquat pour la cipav. Du coup la carsat a cessé les règlements contrairement à d'autres caisses. Aujourd'hui cet arrièré à la cipave est comblé et les papiers en règle.
Par contre la carsat à qui mon père ne devait rien et qui avait céssé les paiements a informé ma mère que les retraites non versées depuis 2 ans ne seraient pas rétro actives et j'imagine que d'autres caisses tiendront les mêmes propos.
Je voulais savoir si cela est légal et si des recours sont possibles.
Pourquoi avons nous payé, nous les enfants, les arriérés? Pour que notre mère puisse toucher la retraite de reversion.
Merci à tous pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/11/2018** à **19:33**

Bonjour
Elle aura sa réversion.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés